

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 février 2018

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 février 2018 à 20h25. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
Absent	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Eric Giguère	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2018-02-030

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Danny Quirion appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2018;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 21 février 2018

- 3.2. Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 14 février 2018;
- 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 19 décembre 2017;
- 3.4. Adoption du règlement 2018-89 sur la rémunération des élus;
- 3.5. Demande d'aide financière entretien de la Route Verte;
- 3.6. Demande d'aide financière au Transport collectif 2018;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Démarche de consultation Projets régionaux;
 - 4.2. Demande d'aide financière / Groupe Espérance et cancer;
 - 4.3. Projets PDT :
 - 1-Municipalité de Saint-Gédéon;
 - 2-Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - 688-2017 Ville de Saint-Georges;
 - 693-2017 Ville de Saint-Georges;
 - 695-2017 Ville de Saint-Georges;
 - 265-164A-2017 Notre-Dame-des-Pins;
 - 5.2. Désignation des personnes responsables de la délivrance des permis et certificats en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'inspection en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement;
 - 5.3. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement d'un tributaire du ruisseau Jos-Cliche / Municipalité de Saint-Martin;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Embauche de monsieur Patrick Bilodeau à titre de technicien en génie civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
 - Suivi FQM
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan SAAQ;
 - 9.3. Bilan 2017 article 59;
10. Divers :
 - 10.1 Pont Perreault;
 - 10.2 Invitation Curling;
 - 10.3 Optilab
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2018-02-031

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
17 JANVIER 2018**

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 janvier 2018 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 14 FÉVRIER 2018**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 14 février 2018 à titre d'information.

2018-02-032

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 19 DÉCEMBRE 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 19 décembre 2017.

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal tel que déposé.

2018-02-033

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-89 SUR LA RÉMUNÉRATION
DES ÉLUS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le comité administratif s'est penché sur le mode de rémunération des élus de la MRC;

Attendu que le comité administratif recommande l'adoption d'un nouveau règlement sur la rémunération des élus;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et expliqué aux élus;

Attendu qu'un avis de motion concernant le présent règlement a été donné à la séance régulière du 17 janvier 2018 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan par monsieur Martin St-Laurent;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 2018-89 sur la rémunération des élus tel que déposé.

2018-02-034

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA
ROUTE VERTE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé le « Sentiers des jarrets noirs » qui se veut une partie de l'axe 6 de la Route Verte;

Attendu que cette piste est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

Attendu que notre MRC est admissible au programme d'aide à l'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu d'approuver la demande d'aide financière au montant de 25 257\$.

2018-02-035

TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan déposera son plan de développement du transport collectif d'ici juin 2018;

Considérant qu'en 2017, 29 750 déplacements ont été effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoit que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et peut atteindre 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;

Considérant que les surplus accumulés au 31 décembre 2017 étaient de 190 978 \$;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 26 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 23 000 \$ en 2018;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendront les appuyer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à effectuer environ 30 000 déplacements au cours de l'année 2018;

Que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 98 000 \$;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

2018-02-037

DÉMARCHE DE CONSULTATION PROJETS RÉGIONAUX

Attendu que le présent conseil a pris connaissance du document de travail visant une démarche de priorisation de projets régionaux;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu d'approuver le document proposé et d'autoriser sa transmission aux municipalités locales pour suivi.

2018-02-038

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER

Attendu que le Groupe Espérance et Cancer s'adresse à la MRC de Beauce-Sartigan afin de solliciter une aide financière;

Attendu que cette demande vise à combler le manque à gagner financier de cet organisme causé par la relocalisation de celui-ci;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu de verser une aide financière non récurrente de 10 000\$ au Groupe Espérance et cancer.

2018-02-039

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du Parc Évasion

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à l'aménagement du Parc Évasion;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 42 988.66\$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2018-02-040

PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Cours de Kayak en piscine

Attendu que la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à doter la municipalité de Kayak afin d'offrir de la formation à l'utilisation de cet équipement;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 4 375\$ au volet régional et de 2 185\$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2018-02-041

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 688-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 163-2005 AFIN D'AGRANDIR
L'AFFECTATION « NOYAU VILLAGEOIS » POUR UNE PARTIE DU
TERRAIN DE LA FABRIQUE DE SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE ET
POUR AGRANDIR L'AFFECTATION « INDISUTRIE À
CONTRAINTES MODÉRÉES » DANS LA 107^E RUE**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation des sols – Secteur urbain » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 :

- afin d'agrandir l'affectation « Noyau villageois » à même une affectation résidentielle de faible densité;

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation des sols – Secteur Est urbain » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 :

- afin d'agrandir l'affectation « Industrie à contraintes modérées » à même une affectation résidentielle de faible densité;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 688-2017 de la ville de Saint-Georges.

2018-02-042

**RÈGLEMENT 693-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D'URBANISME AFIN DE REMPLACER L'AFFECTATION
« D'INTÉRÊT PATRIMONIAL » PAR L'AFFECTATION
« INSTITUTION ET ÉQUIPEMENT PUBLIC » SUR LA 1^{RE} AVENUE
OUEST ET DANS LA 18^E RUE, PRÈS DU BOULEVARD DIONNE**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols – Secteur Ouest urbain » en remplaçant l'affectation « D'intérêt patrimonial » par l'affectation « Institution et équipement public » à deux endroits : le long de la 1^{re} avenue ouest (parc Lacasse) et du côté sud de la 18^e rue, entre l'Avenue Bernier et le boulevard Dionne;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 693-2017 de la ville de Saint-Georges.

2018-02-043

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 695-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE
L'ÉGLISE**

Considérant que ce règlement identifie des dispositions et des critères relatifs à un PIIA applicable à tout le secteur de la Place de l'église;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 695-2017 de la ville de Saint-Georges.

2018-02-044

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 265-164A-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 164-2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-
PINS**

Considérant que ce règlement a pour but de préciser les dimensions relatives aux établissements scolaires et aux habitations multifamiliales;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence

il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 265-164A-2017 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2018-02-045

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS ET CERTIFICATS EN VERTU DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DE CEUX RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Désignation des personnes responsables de la délivrance des permis et certificats en vertu de l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'inspection en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement

Il est proposé par monsieur Martin St-Laurent, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement que les personnes suivantes soient désignées pour émettre les permis et certificats, les avis et les constats d'infraction relatifs aux règlements d'urbanisme des municipalités à l'entente, au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) :

- Louise Roy : Coordo. du service d'aménagement et d'urbanisme;
- Stéphanie Gagnon : Technicienne en aménagement et géomatique;
- Olivier Champagne : Technicien en aménagement.

2018-02-046

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TRIBUTAIRE DU RUISSEAU JOS-CLICHE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN

Attendu la demande déposée par la municipalité de Saint-Martin (résolution 097-05-2017) concernant des travaux d'aménagement, soit le reprofilage d'un tributaire du ruisseau Roy (Jos-Cliche) sur une longueur approximative de 835 mètres localisée sur les lots 5 425 459, 5 425 463, 5 425 490 et 5 425 491 du cadastre Québec.

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée d'une caractérisation écologique et d'une description des fonctions écologiques du milieu qui sera affecté par le projet;

Attendu la soumission déposée par le COBARIC pour la réalisation de ces documents;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la municipalité de Saint-Martin (résolution 36-02-2018);

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement que la MRC :

- Accepte la soumission déposée par le COBARIC et lui confie la réalisation des documents demandés par le MDDELCC pour de la demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement d'un tributaire du ruisseau Jos-Cliche sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin.

2018-02-047

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK BILODEAU À TITRE DE
TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Attendu les démarches effectuées visant à combler un poste de technicien en génie civil;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu

-de confirmer l'embauche de monsieur Patrick Bilodeau à titre de technicien en génie civil, et ce à l'échelon 2 du groupe 3 de la convention collective.

-Que cette ressource entrera en poste le 12 mars 2018 et sera soumise à la période d'essai prévue dans le cadre de la convention collective en vigueur.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan SAAQ;
- Bilan article 59 année 2017;

2018-02-048

PONTS PERREault (PONT COUVERT NOTRE-DAME-DES-PINS)

Attendu que le conseil des maires a été avisé par la municipalité de Notre-Dame-des-Pins de la fermeture du pont Perreault;

Attendu que cette fermeture fait suite à une inspection de cette infrastructure par le Ministère des Transports du Québec;

Attendu que le Pont Perreault, propriété de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est intégré à la Route Verte no :6 réalisée par la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que cette infrastructure est aussi utilisée par les quadistes et les motoneigistes en période hivernale;

Attendu la valeur patrimoniale et touristique de cet équipement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé monsieur Dany Quirion et résolu :

-D'aviser la municipalité de Notre-Dame-des-Pins que le présent conseil est disposé à appuyer cette localité dans ses démarches visant à résoudre ce dossier;

INVITATION CURLING

Monsieur Dany Quirion, maire de St-Honoré-de-Shenley invite les membres du conseil à participer à une activité curling prévue le mercredi 4 avril prochain. Une invitation à cet effet sera transmise sous peu.

OPTILAB

Suite aux discussions tenues dans le cadre de ce dossier, les élus conviennent de ne pas se positionner officiellement sur ce sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 février 2018

Un contribuable s'adresse aux élus afin de leur rappeler la tenue d'une rencontre portant sur l'exploration pétrolière et des risques liés qui se tiendra à Drummondville. Une invitation à cet effet sera transmise aux élus.

2018-02-049

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22h15.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général